

Note d'information sur le portail web des Compétences Nationales établies à l'Etranger

I/- Présentation générale du portail

En application de la convention de coopération signée le 01 décembre 2011, entre le Secrétariat d'Etat chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger et le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, un portail web dédié aux compétences nationales établies à l'étranger, a été mis en place.

L'idée de création de cet outil se veut comme une réponse à une aspiration largement partagée par nos compétences nationales établies à l'étranger et par de nombreux secteurs d'activités publics et privés souhaitant bénéficier de l'expérience et du savoir faire de l'élite algérienne expatriée.

Le portail web constituera, dans ce contexte, un moyen qui permettra à nos compétences établies à l'étranger de concrétiser leur souhait de contribuer, chacun selon son rythme et ses potentialités, à l'effort de développement et de modernisation engagés par notre pays.

Le futur portail web s'appuiera sur trois banques de données :

- 1- Les compétences nationales établies à l'étranger,
- 2- L'annuaire des institutions et organismes,
- 3- Les projets.

Ce portail constitue une plateforme d'échange interactif où les institutions et organismes nationaux peuvent, à travers les projets qu'ils auront insérés dans le portail, faire appel aux compétences algériennes établies à l'étranger, susceptibles de contribuer à la conception ou à la réalisation de leurs projets de recherche ou de développement.

Dans ce même contexte, les compétences nationales peuvent soumettre leurs projets personnels pouvant intéresser les institutions et organismes nationaux ou d'autres compétences algériennes pour l'établissement des partenariats. L'ultime finalité de cet exercice est de permettre aux compétences algériennes installées à l'étranger de s'intégrer dans les différents programmes de recherche et de développement en Algérie.

II/- Objectifs du portail web :

- Faciliter la collaboration entre les institutions et organismes nationaux avec les compétences nationales établies à l'étranger ;
- Créer une synergie entre les organismes nationaux demandeurs de ressources humaines de haute qualité et les compétences ;
- Intégrer les compétences nationales vivant à l'étranger dans des projets de recherche scientifique et de développement ;
- Créer les banques de données (compétences, institutions, projets) et mettre en place des fonctionnalités d'interaction entre eux ;
- Faciliter l'accès à l'information et à l'échange d'informations se rapportant à toute question d'ordre économique, technologique ou scientifique qui représente un intérêt quelconque pour le pays ;
- Créer des annuaires pour les trois rubriques du portail (compétences, institutions, projets) ;
- Publier des informations relatives à la vie économique, technologique et scientifique du pays susceptibles d'intéresser les compétences nationales établies à l'étranger souhaitant s'intégrer dans les projets de recherche et de développement nationaux ;
- Le portail des compétences se veut également comme un environnement convivial, interactif et riche en informations pour tout visiteur du site ;
- Bénéficier du contenu des bases de données (compétences, projets et organismes) pour tout travail d'évaluation et de réflexion sur l'apport apportés ou que pourrait apporter notre élite établie à l'étranger, à la promotion de la recherche scientifique et au développement économique et social de l'Algérie de manière générale. Des travaux de statistiques ou de sondage peuvent être également effectués.